

Arrêté DAJIM n° 228/2024

LE VICE-PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR chargé de la FORMATION

VU le Code de l'Éducation,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement intérieur d'Université Côte d'Azur et notamment sa partie n°3,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

VU la délibération 2024-005 du Conseil d'administration du 23 janvier 2024, désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-président Formation et Innovation pédagogique,

VU l'avis de M. Xavier LATOUR, Directeur de l'Ecole universitaire de recherche LEXSOCIETE,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Marc-Antoine Granger est nommé Directeur du Portail Droit et Science Politique.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 2 septembre 2024

Le Vice-Président d'Université Côte d'Azur en charge de la Formation
M. Ali DOUAI


Université Côte d'Azur
Ali DOUAI
Vice-Président Formation
par délégation du Président

Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

Mme la DGSA Ressources Humaines et Modernisation

Intéressés.es